

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2024

Plan de cours
SIP2040-Sécurité et cadre normatif

Mercredi 8h30-11h30

Chargé de cours: Frank Lombardo
frank.lombardo@umontreal.ca

Disponibilités : sur rendez-vous

Description du cours

Le cadre normatif régit les activités sécuritaires publiques et privées, les intérêts et les valeurs de l'individu protégé par ce cadre, les acteurs et les instances appliquant le cadre normatif, et les sanctions prévues pour en réprimer la violation.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

La sécurité est très importante car il s'agit d'une situation dans laquelle quelqu'un, quelque chose n'est exposé à aucun danger et à aucun risque. (Larousse.fr)

En matière de sécurité, il existe plusieurs activités qui ont pour but de détecter, prévenir, punir ou atténuer des délits tel que stipulent les différentes lois.

Il existe de multiples façons d'appliquer les notions de sécurité. Nous regardons principalement les règles et notions qui ont pour but de protéger la vie humaine, la santé, l'intégrité physique, la liberté et la vie privée.

L'analyse de différents textes juridiques tels que la Charte canadienne et la Charte québécoise des droits et libertés, le Code criminel, le Code civil ainsi que dans les lois

administratives (la Loi sur commission d'accès à l'information, la Loi sur la sécurité privée et la Loi sur la police) sont indispensables dans l'application de la sécurité.

Objectifs spécifiques

- Apprendre à l'étudiant(e) les éléments essentiels du processus juridique afin que les gestes posés respectent les lois existantes et que les preuves déposées à la cour par une personne chargée de l'application de la loi soient recevables.
- Apprendre à l'étudiant(e) à être capable de comprendre le contexte juridique lors d'une enquête, à utiliser les lois et réglementations en vigueur ainsi que les ressources nécessaires selon l'organisation.
- Comprendre les enjeux et conséquences en relation avec les enquêtes et les lois et règlements.
- Développer chez l'étudiant(e) un esprit rigoureux, critique et objectif à l'endroit de de la sécurité.

Approches pédagogiques

Ce cours sera donné sous forme d'exposés magistraux avec des présentations PowerPoint, notes au tableau, des vidéos, des documents ainsi que des informations pertinentes provenant des sources ouvertes. Il y aura également des études de cas où les étudiant(e)s participeront à la mise en pratique des techniques enseignées et il y aura une multitude de scénarios ainsi qu'une simulation d'enquête pour mettre en œuvre les connaissances acquises dans le cadre du cours et qui serviront au (à la) futur(e) candidate en sécurité publique ou privée. L'accent sera mis sur la participation des étudiant(e)s et le retour d'information pendant les exercices en classe. Les étudiant(e)s devront démontrer qu'ils ont acquis les éléments des compétences et qu'ils (elles) peuvent les appliquer en conséquence.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance	Spécifications
1. Quiz	45%	Quiz #1 (15%) -31 janvier Quiz #2 (15%) - 28 février Quiz #3 (15%) - 27 mars	Les quiz porteront sur la matière du cours, les lectures et toutes autres informations enseignées en classe. Les quiz seront effectués via la

			<p>plateforme Studium. À la date indiquée, le quiz sera ouvert pour une durée de sept jours. Vous avez une (1) heure pour compléter le quiz. Vous avez un (1) seul essai.</p> <p>Vous avez le droit à tout le matériel du cours.</p>
2. Travail individuel	20%	À déposer sur Studium au plus tard <u>dimanche 31 mars 2024 à 23h59.</u>	Voir fiche d'instructions en annexe.
3. Activité de groupe	10%	Chaque équipe doit déposer sur Studium leurs notes d'enquêtes au plus tard dimanche <u>14 avril 2024 à 23h59</u>	Voir fiche d'instructions en annexe.
4. Examen final	25 %	17 avril 2024 au B-3255	<p>Examen en classe. L'examen comportera des questions à choix de réponse, des vrais ou faux et quelques questions à court développement.</p> <p>L'examen est cumulatif.</p> <p>Aucune documentation n'est permise pour l'examen final.</p>

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50

0	E	Échec	-de 50
---	---	-------	--------

Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu	Lectures ou exercices préparatoires
10 janvier 2024	**** PAS DE COURS EN PRÉSENTIEL, ALLER VOIR ACTIVITÉS À FAIRE SUR STUDIUM****	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lectures sur Studium ➤ Forum de présentation ➤ Forum de discussion
17 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de l'histoire du droit • La structure des lois • La structure de la cour au Canada. • Comment se comporter à la cour • Le témoignage à la cour 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lectures sur Studium
24 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Les sources du droit : La Charte canadienne et la Charte québécoise 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lire la Charte canadienne et la Charte québécoise.
31 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Code criminel et son application • Code civil et son application 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lectures sur Studium
7 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels • Activité de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lire la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
14 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la police • La déontologie/discipline • La loi sur la sécurité privée • Activité de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lire la Loi sur la police ➤ Lire les règles de la déontologie policière ➤ Lire la loi sur la sécurité privée
21 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité civile • Autres lois administratives • Activité de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lectures sur Studium
28 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Le début d'une enquête • La préparation • La prise de notes • L'analyse de l'environnement • Activité de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lectures sur Studium
6 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine de lecture 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune lecture
13 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Travail individuel. <p>***Pas de Cours en présentiel***</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune lecture

20 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> • L'interrogatoire • L'entrevue de TPV • Éléments de preuve • La chaîne de possession • Activité de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Lectures sur Studium
27 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> • L'intervention • Installation de cameras • La filature/infiltration • Prendre des photos • Écoute électronique • Notions de vie privée • Activité de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lectures sur Studium
3 avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> • La technologie • Les médias/réseaux sociaux • Les menaces • Comment chercher des éléments de preuve • La rédaction de rapport • L'arrestation • Droit à l'avocat • La fouille • Usage de force • Activité de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lectures sur Studium
10 avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Activité de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune lecture
17 avril 2024	Examen Final	Local : B-3255

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Obligatoire :

- Aucun livre obligatoire. Les lectures seront déposées sur Studium.

Recommandées:

1. Fairlie, J. (2023). *Introduction to law in Canada*. Emond Montgomery Publications Limited.
2. McCann, J., May, L. D., Thiboutot, M., & Tremblay, G. (2022). *Grille d'analyse pour le droit du Québec: Aspects historiques, Pratiques et Théoriques*. Wilson & Lafleur.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.